

Image not found or type unknown



Prudhomme et aides juridictionnelle

Par **olive14**, le **26/02/2014** à **19:10**

bonjour ,suite a une prise d'acte de rupture de contrat j'ai lancé une procedure de prudhomme a l'heure d'aujourd'hui la conciliation n'a rien apporter ma question est :ais-je le droit de faire une demande d'aide juridictionnelle meme si la procedure est commencée?

Par **P.M.**, le **26/02/2014** à **19:35**

Bonjour,
Normalement vous le pouvez, vous pourriez voir avec un avocat ou le bureau d'[Aide Juridictionnelle](#)...